REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Bas-Rhin
MAIRIE
DE
HENGWILLER
67440 HENGWILLER
☎ 03.88.70.62.28
www.hengwiller.fr
mairie.hengwiller@orange.fr

Séance du Conseil Municipal du 18 août 2026

Sous la présidence de M. le Maire

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Quorum : 6
Date de convocation : 11 août 2026
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 9

Étaient présents : BLAES Marcel – DIEBOLD Virginie - GRIENENBERGER Thibaud – NEUERBURG Ulrike – BIANCHI Nathalie – FRICKER Céline – LAZZARI Johan – JANEL Florent – STOLTZ Kévin

Absents excusés : KIEFFER Christophe – KOELSCH Lucie

Assistait en outre à la séance Mme Doria-Judith HALLER, en qualité de secrétaire de mairie.

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation de la séance du 5 juin 2026
2) Désignation du secrétaire de séance
3) Plan des cours d'eau présents sur la commune
4) Changement de menuiseries dans le logement situé au-dessus de l'école
5) Climatisation de l'école
6) Recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie
7) Mise à jour du plan de sauvegarde
8) Membres de la commission communale des impôts directs
9) Communications et divers

2026 – 06 – 01 – Approbation de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

2026 – 06 – 02 – Désignation du secrétaire de séance

M. Kévin STOLTZ est désigné secrétaire de la séance à l'unanimité des membres présents.

2026 – 06 – 03 – Plan des cours d'eau présents sur la commune

A titre d'information, Monsieur le Maire présente un plan qu'il vient de réceptionner en provenance de la communauté de communes de Saverne et répertoriant tous les cours d'eau cadastrés sur la commune.

2026 – 06 – 04 – Changement de menuiseries dans le logement situé au-dessus de l'école

Pour rappel, Monsieur le Maire avait présenté au dernier conseil un devis émanant de l'entreprise 2kpose s'élevant à 6 490,75€ TTC, 6 152,37€ HT. Le conseil, bien que favorable au changement des menuiseries, avait demandé un deuxième devis.
Celui-ci, provenant de l'entreprise FMS, s'élève à 5 258,89€ TTC, 4 952,25€ HT.

Dans le même temps, une prise d'informations a été prise auprès de différents organismes afin de percevoir d'éventuelles subventions dans le cadre de ces travaux. Voici un résumé des retours qui ont été faits au secrétariat :

Réponse de la Collectivité Européenne d'Alsace : les dépenses de rénovation tant extérieures qu'intérieures portant sur les bâtiments publics qui n'accueillent pas de public, tels que les logements communaux ne peuvent pas faire l'objet d'un soutien au titre du Fonds de solidarité territorial (FST).

Réponse de la Région Grand Est : ce type de travaux peut être subventionné dans le cadre du dispositif « Coup de pouce rural ». La commune comptant moins de 500 habitants, elle pourrait bénéficier d'un taux d'aide de 50 %, pour un montant de dépenses éligibles plafonné à 20 000 € HT, soit une aide maximale de 10 000 € HT.

Attention cependant, la commune ne peut déposer qu'une seule demande sur l'ensemble de la durée du dispositif 2025–début 2028.
Il est donc essentiel d'optimiser le contenu de la demande dès son dépôt, aucune modification ni ajout de dépenses n'étant possible après validation du dossier.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'intégrer le coup des travaux relatif au changement des menuiseries du logement communal à la demande de subvention dans le cadre du « Coup de pouce rural » proposé par la Région Grand Est.
Il autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir une aide financière, en se basant sur un coût prévisionnel pour la commune de 6 152,37€ HT.

2026 – 06 – 05 – Climatisation de l'école

Suite aux différents épisodes de canicule qui ont eu lieu ces derniers mois, Monsieur le Maire propose de procéder à l'installation d'une voire de deux unités afin de climatiser la salle de classe et éventuellement la bibliothèque de l'école. Il présente au conseil les devis suivants :

Climatisation de la salle de classe uniquement	
Entreprise ANDRES	4 159,50 HT / 4 991,40 TTC
Entreprise BONGARD 67	4 430 HT / 5 316 TTC
Entreprise TRUMPF	3 842,43 HT / 4 690,92 TTC

Climatisation salle de classe + bibliothèque	
Entreprise TRUMPF	6 594,86 HT / 7 913,83 TTC

Florent JANEL interpelle le conseil quant à l'utilisation du gaz R32 dont l'utilisation risque d'être interdite à court terme et propose de se renseigner afin de proposer un autre devis.

A nouveau, le Maire propose d'intégrer cette dépense au dispositif « Coup de pouce rural » proposé par la Région Grand Est. Il indique également au conseil qu'une aide financière peut être demandée auprès d'EDF dans le cadre du « dispositif soutien durable ».

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions en se basant sur le montant de 6 594,86€ HT permettant la climatisation de la salle de classe ainsi que de la bibliothèque :

- Auprès de la Région Grand Est dans le cadre du « Coup de pouce rural »
- Auprès d'EDF dans le cadre du « Dispositif soutien durable »

2026 – 06 – 06 – Recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie

Le Maire rappelle que le départ de Madame HALLER en tant que secrétaire de mairie est fixé au 31/08/2026.

Pour lui succéder, il propose de nommer Madame BUCHEL Virginie en tant que nouvelle secrétaire de mairie, en réponse à la vacance de poste numéro 067260611000406 publiée sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Mme BUCHEL serait recrutée au même niveau salarial que l'actuelle secrétaire de mairie, avec les mêmes conditions de travail à savoir :

- Recrutement en tant qu'attachée territoriale
- Contrat démarrant le 1er septembre 2026 pour une période de 3 ans soit jusqu'au 1er septembre 2029 incluant une période d'essai de 3 mois
- Coefficient d'emploi de 10h par semaine
- Rémunération à l'échelon 6, indice brut 611, indice majoré 518

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de recruter Mme BUCHEL Virginie à compter du 1er septembre 2026 en qualité d'attachée territoriale pour une période de 3 ans renouvelable afin d'occuper le poste de secrétaire générale de mairie à raison de 10h par semaine, rémunérée à l'indice majoré 518, indice brut 611. Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat d'engagement avec l'intéressée.

2026 – 06 – 07 – Mise à jour du plan de sauvegarde

Le plan de sauvegarde, document permettant à la commune de faire face aux situations de crise auxquelles elle pourrait être confrontée, n'est plus à jour.
Monsieur le Maire demande si des personnes au sein du conseil seraient volontaires afin de procéder à sa réactualisation.

Virginie DIEBOLD, Ulrike NEUERBURG et Nathalie BIANCHI proposent de mener ce travail.

L'ancien plan de sauvegarde écrit leur est remis et la version numérique leur sera transmise dans les meilleurs délais.

2026 – 06 – 08 – Membres de la commission communale des impôts directs

Suite à la délibération n°2026-05-10 en date du 05/06/2026 durant laquelle le conseil municipal a proposé une liste de titulaires et de suppléants pour composer la CCID, le directeur régional des finances publiques a adressé par courrier du 6 août 2026 la liste définitive qui s'établit comme suit :

TITULAIRES	**SUPPLEANTS**
LAZZARI Johan	UHLMANN Christian
BIANCHI Nathalie	DILLMANN Edina
OERTEL Christian	WURM Julien
FRENKEL Jean-Louis	DIETEMANN Christian
KIEFFER Christophe	BOCKEL Jérémy
GRIENENBERGER Thibaud	SCHNOEBELEN Rémi

Pour rappel, cette commission se réunit une fois par an. Son rôle est consultatif. En se basant sur les données transmises par le service public et reprenant notamment les dernières constructions déclarées par les habitants, elle émet un avis, afin d'aider l'administration fiscale à évaluer et mettre à jour les bases des impôts locaux (comme la taxe foncière), garantissant ainsi la justice et l'équité fiscale dans la commune.

Lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

La nomination des titulaires et suppléants sera notifiée par courrier aux intéressés à la suite de ce conseil municipal.

2026 – 06 – 09 – Communications et divers

« Coup de pouce rural », dispositif subventionnant certains projets, proposé par la Région GRAND EST

Etant donné que la commune ne peut faire qu'une seule demande durant tout le dispositif qui s'étend jusqu'à 2028, le Maire propose de faire une demande d'aide, en plus des subventions espérées concernant le changement des menuiseries et la climatisation de l'école, concernant deux autres types de travaux :

- Remplacement du grillage en place le long du terrain de la salle polyvalente par des haies avec aménagement éventuel d'un petit chemin + mise en place de plantations sur la petite partie en friche devant la maison de Madame RAUNER. Ces travaux participant à l'embellissement du village, ils sont susceptibles d'être éligibles à une aide.

- Ajout d'une caméra avec lecture de plaque afin d'améliorer la sécurisation du village. A nouveau, ce motif est un critère d'éligibilité concernant les subventions accordées par la Région Grand Est.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire, lorsque celui-ci aura obtenu des devis concernant les nouvelles plantations ainsi que l'installation d'une nouvelle caméra, à faire une demande de subvention auprès de la Région Grand Est, dans le cadre du « Coup de pouce rural », regroupant ces travaux ainsi que ceux portant sur le changement de menuiseries dans le logement communal et l'installation d'une climatisation pour l'école.

Sapin de Noël

Le Maire lance un appel concernant la recherche du futur sapin de Noël de la commune et compte sur le bouche-à-oreille.
De préférence, celui-ci doit mesurer entre 10 et 12 mètres. Il peut être enlevé gratuitement chez la personne souhaitant s'en débarrasser si l'accès peut se faire facilement. Un communiqué à ce sujet sera diffusé aux habitants.

Passage du jury du fleurissement d'Alsace

Le 16 juillet 2026 au matin, le jury du fleurissement d'Alsace est passé dans la commune de HENGWILLER. Suite à cette visite, ce dernier a confirmé la 3ème fleur pour HENGWILLER, qui avait été obtenue en 2018, lorsque Patrick BURGER était responsable du fleurissement.
Félicitations à Virginie DIEBOLD et Thibaud GRIENENBERGER, qui ont pris la relève !

Fontaine

La fontaine en bois située sur le terrain de la salle polyvalente est vétuste et doit être changée. Le Maire et les adjoints ont déjà évoqué des idées ensemble. Il appelle les autres conseillers à réfléchir à une solution durable, esthétique et économique.

Pompiers

Ulrike NEUERBURG indique au conseil qu'il reste de l'argent provenant des pompiers anciennement présents sur la commune. Elle indique que celui-ci servira certainement à créer des « panneaux photos » évoquant le temps d'avant.

Fête du 3ème âge

La date de la prochaine Fête du 3ème âge à laquelle seront également conviés tous les membres du conseil est fixée au **17 janvier 2027**.

Dépôts sauvages sur le terrain nouvellement acquis par la commune à côté du lotissement

Thibaud GRIENENBERGER fait remarquer au conseil que des blocs de bêton ont été déposés sans accord préalable de la commune sur le terrain nouvellement acquis par celle-ci.
Afin d'éviter tout dépôt sauvage, il est évoqué l'idée de mettre en place un cordon & d'ajouter un panneau d'interdiction.

URBANISME

(nouveaux dossiers et dossiers ayant évolué depuis le dernier conseil)

PC 067 190 26 R0005 LE DUO

Objet : construction d'un ensemble de 18 logements répartis en 6 bâtiments (lotissement)
Dossier en cours d'instruction qui fait réagir plusieurs membres du conseil de par sa nature, à savoir l'ajout d'un grand nombre d'habitations au centre du lotissement.

DP 067 190 26 R0005 BILGER

Objet : pose de panneaux photovoltaïques
Dossier accepté

DP 067 190 26 R0006 DIETEMANN

Objet : installation d'une véranda
Dossier accepté

DP 067 190 26 R0007 BOCKEL

Objet : construction d'un abri de jardin
Dossier en cours d'instruction

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire, Marcel BLAES